

ABONNEMENTS

3 mois	8 fr. 50
6 mois	15 fr.
1 an	28 fr.

Nord et Départements limitrophes
Autres Départements

ABONNEMENTS

3 mois	8 fr. 50
6 mois	15 fr.
1 an	28 fr.

Nord et Départements limitrophes
Autres Départements

PUBLICITÉ

Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger.

Vendredi 19 Juin 1914

LA DÉCLARATION

Avez-vous remarqué l'ardeur que la presse et les députés de droite ont mise à accaparer la déclaration de Viviani, les paroles de Viviani, le Ministère Viviani ? C'est avec ravissement qu'ils enregistrèrent les déclarations de droite, les critiques socialistes contre le nouveau cabinet, — avec malice qu'ils établirent un rapprochement entre les déclarations ministérielles de M. Ribot et du nouveau président du Conseil, — avec insolence qu'ils affirmèrent la vote-face de Viviani et de certains de ses collaborateurs à propos de la question militaire. — C'est du Ribot, dit l'un, parlant du texte de la dernière déclaration ! — Enfin ils y viennent tous, aux trois ans, triomphent l'autre ! — Mais non, bonnes gens ! C'est la déclaration Ribot qui, elle, n'était pas du Ribot, mais un pathos filandréux et embrouillé, tendant à séduire les gauches tout en ménageant la droite. Quant à la déclaration Viviani, c'était du Viviani, empruntant à la personnalité de son auteur comme à celles de ses collaborateurs immédiats, une puissance de persuasion que tous les serments d'un Ribot n'eussent jamais pu égaler. Et si nous demeurons fermement adversaires les trois ans, si nous persistons à considérer comme un véritable crime contre le pays le régime militaire qu'improvisa Barthou, nous n'en sommes pas moins persuadés qu'un retour brusque à la loi de 1905 constituerait une faute presque aussi grave. Avec Sembat, qui n'est pas suspect, nous nous sommes prêts à étudier les modalités propres à diminuer la durée du service actif, sans compromettre la sécurité nationale, mais nous considérons que Viviani et Augagneur qui votèrent contre les trois ans, que Messimy qui proposa les trente mois, que Malvy, Renoult, Lalmier, etc., qui les entourent, nous donnent par leurs noms et leur passé parlementaire, des garanties que nous ne pourrions jamais présenter le vieillard de Saint-Omer, même s'il mettait sa signature sous le programme de Pau, et même, — ô prodige, — s'il adhérait demain à la Fédération Socialiste du Pas-de-Calais. Et prouve que nous avons raison, c'est que la presse modérée, après s'être montrée tout miel pour le Cabinet Viviani, commente avec amertume les projets financiers du nouveau Ministère. — Ils sont pourtant les mêmes que ceux que M. Ribot, en mal de ministère, avait fini par accepter, quitte à trahir ensuite la nouvelle bannière sous les plis de laquelle il s'était enroulé.

DE L'AUDACE, TOUJOURS DE L'AUDACE

La maison des riches Rothschild. Un jeune homme, plus que simplement mis, se présente devant le portier. LE PORTIER. — Vous désirez ? LE JEUNE HOMME. — M. Rothschild, s'il vous plaît. LE PORTIER (après un coup d'œil rapide sur la tenue misérable du jeune homme). — Il est sorti. LE JEUNE HOMME. — Vous faites erreur, monsieur. M. Rothschild est sûrement ici à cette heure. Mon patron, le président du Conseil des ministères, lui a téléphoné il y a dix minutes. LE PORTIER (après cette déclaration). — Ah ? Dans ce cas, entrez. Le jeune homme pénètre dans un grand vestibule. Il n'a pas fait quatre pas qu'un valet de haute taille l'arrête. LE VALET. — Où allez-vous ? LE JEUNE HOMME. — Je désire parler à M. Rothschild. LE VALET. — Il est sorti. LE JEUNE HOMME. — Pardieu. Il est ici. Veuillez lui dire que quelqu'un veut lui parler. LE VALET. — Inutile, croyez-moi. Il ne vous recevra pas. LE JEUNE HOMME. — Et pourquoi, s'il vous plaît ? De quel droit, valet, mettez-vous une barrière infranchissable entre M. Rothschild et moi ? Ne sommes-nous pas des hommes ? N'est-il pas comme moi, et de même forme, deux mains et deux pieds ? Ne connaissez-vous pas deux yeux, comme moi, quand il s'agit de regarder le soleil en face ? En admettant que, à l'instant, le feu prenne dans cet hôtel, n'éprouverait-il pas, comme moi, l'ardent désir de fuir ? Et, dans cette fuite, ne nous sentirions-nous pas deux malheureux, vous, qui prétendez que nous sommes séparés, et moi, qui ne suis qu'un pauvre diable, au milieu de ce monde ? LE VALET (dégainant un revolver). — Bon... Bien... Je... je vais vous annoncer... LE JEUNE HOMME. — Et ajoutez que je veux lui parler d'une affaire de laquelle dépend l'avenir de son enfant. II Le cabinet de Rothschild. LE JEUNE HOMME. — Monsieur Rothschild, soyez tout d'abord assuré de l'honneur que j'éprouve à me trouver auprès de vous. Vous avez toute mon admiration. Et je vous remercie d'avoir bien voulu me recevoir. Je pars pour l'Amérique ce soir même. Il m'est bien difficile de passer ; et si j'ai besoin de vous parler d'une affaire assez importante, j'irai droit au but. Voici : j'ai l'avantage de vous demander la main de mademoiselle votre fille. ROTHSCHILD (se reculant légèrement). — Mais, monsieur... LE JEUNE HOMME. — A présent, vous êtes un homme d'affaires. Vous ne pouvez pas m'arrêter quelques minutes. Mais l'étonnement étant un état d'impuissance, l'homme supérieur que vous êtes aura tout fait de quelques secondes pour rejeter cet étonnement hors de soi-même. Alors ?... Ça va ?... Je continue. Donc, j'ai l'avantage de demander la main de mademoiselle votre fille. ROTHSCHILD. — Permettez un mot, je vous prie. C'est très joli tout ça, monsieur. Mais ma fille a, mon Dieu, une assez jolie dot. Je désire la marier avec un jeune homme qui occupe une situation et rapporte... LE JEUNE HOMME. — Présentation légitime. Et, croyez-le bien, jamais je ne serais permis de prétendre à la main de mademoiselle votre fille si je ne m'en jugeais pas digne. Je suis l'associé du fameux milliardaire Rockefeller. ROTHSCHILD, singulièrement secoué. — Dans ce cas, monsieur... cher monsieur... évidemment... Vous êtes pour ma fille un prétendant sérieux... Certes !... L'affaire est intéressante. LE JEUNE HOMME. — N'est-ce pas ? Vous devinez le beau-père de l'associé de Rockefeller. Les maisons Rothschild et Rockefeller réunies, quelle force ! quel prestige !... Car, ne voyez-vous pas, les grandes maisons sont comme les grandes nations, elles ne se soutiennent que par des alliances... ROTHSCHILD. — En effet, en effet... Eh bien ! monsieur, écoutez... Vous êtes jeune, vous êtes riche, vous êtes intelligent... Ça me sourit beaucoup... Ça me sourit beaucoup... LE JEUNE HOMME. — Je ne vous demande pas autre chose. Je pars ce soir pour New-York. Je vais, si tout va bien, aller présenter mes hommages à votre père. Je ne saurais prendre femme sans son consentement. ROTHSCHILD. — Vous avez mille fois raison. C'est agir en jeune homme bien élevé. LE JEUNE HOMME. — Une fois au courant des choses, Rockefeller vous fera la demande. Il est un peu peu, n'est-ce pas ? ROTHSCHILD. — C'est cela. Et faites-lui toutes mes amitiés. LE JEUNE HOMME. — Faites-les lui vous-même par lettre, il n'en éprouvera que plus de plaisir. ROTHSCHILD, prenant la plume. — Mais attendez !... (Il écrit) Mon cher Rockefeller, je vous adresse toutes mes amitiés et les

CHRONIQUE

Les juges vont avoir à se prononcer sur les actes essentiellement frauduleux commis par les frères à barbette, le frère Cyrille en tête, et les calotins belges, pris le 10 mai dernier la main dans le sac. Les faits sont tellement précis et accablants que la condamnation ne peut manquer d'être sévère. Elle doit servir d'exemple. Au moment où le Parlement a jugé nécessaire de voter une loi pour assurer la sincérité du vote, des faussaires, des fraudeurs ont truqué monstrueusement le scrutin et ses résultats à Lille. Aujourd'hui, on ne juge que les comparses de cette bande. Leur punition doit être le prétexte avertisseur du châtiement qui attend leurs conseillers et instigateurs.

ECHOS

HABILLEZ-VOUS RICHEMENT...
Mes frères ! si vous m'en croyez, ne vous faites jamais coiffer à la Grande Chapellerie du Vatican les prix en sont en vérité, inabordablement élevés. C'est la « Revue Mauve » qui nous l'apprend, qui tout nouveau cardinal doit verser 10,000 francs au garde-noble qui lui remet le chapeau, bien soigneusement emballé dans une boîte en bois. Avec semblables largesses qui, certes, ne doivent pas être au goût de tous les « Monsignori », nous supposons bien que ce sont les évêques, les évêques, les évêques de magasin, qui font les frais de leur livrée et qui prennent à leur compte les voitures de livraison, la maison n'ayant à s'occuper de rien. Nous gageons bien qu'un léger frisson doit secouer tout son être, lorsqu'un lui présente le reçu d'un tel cadeau. Un évêque, la pourpre revient à la somme coquette de 250 francs. Et comme on est prévoyant à la Cour pontificale et que la confection vis-à-vis de ses besoins est très limitée, on ne voit pas d'ordinaire ces évêques, ces évêques de magasin, qui ont de quoi se faire une belle vie, lorsqu'un lui présente le reçu d'un tel cadeau. Un évêque, la pourpre revient à la somme coquette de 250 francs. Et comme on est prévoyant à la Cour pontificale et que la confection vis-à-vis de ses besoins est très limitée, on ne voit pas d'ordinaire ces évêques, ces évêques de magasin, qui ont de quoi se faire une belle vie, lorsqu'un lui présente le reçu d'un tel cadeau. Un évêque, la pourpre revient à la somme coquette de 250 francs.

Le Scandale des Elections de Lille

Les Calotins Fraudeurs en Justice

Aujourd'hui les Frères à barbette et les jésuites belges, poursuivis pour fraudes électorales sont cités, à huit, devant le Tribunal correctionnel de Lille.

Une « lettre » de M. Ch. Delesalle, ancien maire et futur non-lieu.

Les juges vont avoir à se prononcer sur les actes essentiellement frauduleux commis par les frères à barbette, le frère Cyrille en tête, et les calotins belges, pris le 10 mai dernier la main dans le sac. Les faits sont tellement précis et accablants que la condamnation ne peut manquer d'être sévère. Elle doit servir d'exemple. Au moment où le Parlement a jugé nécessaire de voter une loi pour assurer la sincérité du vote, des faussaires, des fraudeurs ont truqué monstrueusement le scrutin et ses résultats à Lille. Aujourd'hui, on ne juge que les comparses de cette bande. Leur punition doit être le prétexte avertisseur du châtiement qui attend leurs conseillers et instigateurs.

Rendez les Lillois à leur Maire

Voilà 23 jours que M. Ch. Delesalle, maire démissionnaire licite, fait traîner illégalement la convocation du Conseil municipal pour l'élection d'un maire de Lille. Mais voilà dix jours que le Préfet du Nord a rappelé le démissionnaire fictif du Palais Rihour au respect de la légalité ; et le ministre de l'Intérieur a été mis hier au courant d'une allusion, qui peut plaire à l'administration serpillière du maire crampon, mais que l'administration supérieure n'a pas le droit de laisser s'éterniser, au mépris de la loi. Devant cette situation, l'avocat du maire a adressé au juge d'instruction une requête supplante sollicitant un non-lieu pour l'ex-maire de Lille. Les journaux municipaux publient cette requête dans laquelle le défenseur du maire prête au juge une déclaration par laquelle il aurait affirmé « que le maire ne saurait être inquisiteur dans l'état actuel de l'enquête ».

Critiques justifiées

L'action sociale de la Confédération générale du Travail est mise, une fois de plus en discussion non par ses adversaires d'un jour mais bien par ses meilleurs soutiens. Ça ne va plus. Des syndicalistes bon teint ne sont pas contents. Et ils le disent sans barguigner, avec une franchise un peu brutale peut-être, mais dans tous les cas avec une sincérité dont les coupeurs de cheveux en quatre devraient faire leur profit. Ce n'est, du reste, pas la première fois que l'on crie : « Casse-cou ! » dans les milieux syndicalistes. La question de méthode, de tactique a été de tous les Congrès confédéraux et les leçons de l'expérience, si elles n'ont pas profité aux manitous, ont eu pour effet de modifier la manière de voir et de faire des ouvriers qui s'occupent d'organisation. Elles furent parfois cruelles, ces leçons. Après le 1er mai 1906, nous pûmes rire des rondonnades et des taudevinades des révolutionnaires de vaudeville qui n'eurent d'autre conséquence que de faire les affaires des charcutiers ; mais après les échauffourées sanglantes où le meilleur du sang ouvrier coula par la faute d'agitateurs avides de popularité maisaine, les militants furent frappés de stupeur. Eh ! quoi, il suffisait qu'un Métivier se soit glissé à la C. G. T. pour que ses avis prévalussent, pour que l'on conduisît les masses ouvrières à la boucherie préparée par un Gouvernement à poigne ? Ah ! ils faisaient drôle figure, après Draveil, les organisateurs des grandes manoeuvres syndicales. Il n'est pas douteux qu'à ce moment-là les travailleurs concurrents contre la C. G. T. de fortes préventions que n'atténuaient en rien les exécutions des quelques policiers que l'on découvrit dans le sein même du comité confédéral. Aujourd'hui, le compagnon Dumoulin met sur les dos des socialistes la stagnation des affaires confédérales. On lui a pris ses héros, à ce grand homme ! Et c'est en criant sur le Parti Socialiste en qui le peuple a une confiance méritée que l'austère syndicaliste — hum ! — espère ramener à lui les masses de travailleurs qui lui tournent le dos ! Qu'advient-il de ces critiques des citoyens Laquet et Savoie ? Peu de chose, ou plutôt rien du tout. On ne discute pas avec les hommes qui ont fait à la classe ouvrière un mal incalculable. On fonce. On se bat contre eux, jusqu'au bout, jusqu'au jour où les intérêts qu'on défend ne sont plus menacés. Que l'on tienne pour vrais cette affirmation que si le compagnon Dumoulin pouvait nuire au Parti socialiste, il le ferait de gaieté de cœur ! Mais il n'y a pas que Laquet et Savoie qui se plaignent. Dans la

Voilà en 2e page : Les fraudes électorales du Gâteau devant la Chambre. - Validation de M. Segdoux.

CHOSSES & AUTRES

Du Pilote à l'Ingénieur

M. Bienvenu, ingénieur en chef de Métropolitain, est certainement un type dans le genre de ce pilote dont la légende est fameuse sur les quais de Marseille. Vous la connaissez bien. Le brave homme de pilote est, un jour, chargé de conduire au port un gros caboteur qui en a vu de toutes les couleurs, sous tous les cieux et dans toutes les eaux. Le capitaine n'a pas dans le pilote une confiance absolue. — Vous connaissez bien les écueils, au moins ? lui demande-t-il. A ce moment précis, le bateau heurte un rocher, s'entr'ouvre et coule à pic. Et le pilote de dire tranquillement au capitaine : — Si je connais les écueils ? Tenez, en voilà un justement. Ah ! le bougre ! Ecoutez maintenant M. Bienvenu, ingénieur en chef de Métropolitain, raisonneur des accidents qui ont marqué l'orage de l'été à Paris : — Il ne fait aucun doute, déclare-t-il, qu'il faut les attribuer à des éclatements d'égoûts surchargés par les eaux de l'orage. Ces égoûts auraient pu être, à l'époque où ils furent construits, supportés une aussi grande pression ; mais il faut bien dire que la construction de Métropolitain ont produit de nombreux tassements au-dessous des égoûts et rendu plus friables les terres qui en soutiennent la maçonnerie. L'éclatement de ces conduites était fatal... Puisqu'il était fatal, les ingénieurs auraient dû le prévoir et prendre toutes les mesures propres à l'empêcher. Il est semblable du moins. Le métier des ingénieurs étant, précisément d'assurer par leurs calculs la résistance des constructions qui s'établissent sous la surveillance et, si l'on peut dire, à l'abri même de la science qu'ils ont acquise à l'École polytechnique. Mais M. Bienvenu n'a t-elle même pas :

LES HUIT FRAUDEURS ÉLECTORAUX cités aujourd'hui en Correctionnelle

Aujourd'hui, à l'audience de l'après-midi du tribunal correctionnel de Lille, comparaitront les quatre individus arrêtés le 10 mai : les frères De Cleet et Gallet, les typos belges : Kain et Vilain, puis le frère Cyrille Lesage, en fuite, l'organisateur du complot électoral, les deux jésuites belges, également en fuite : Delhaie Joseph, imprimeur, rue Saint-Eulèthère, 72, à Tournai ; Delhaie Alphonse, imprimeur, rue Ste Catherine, à Tournai ; Decanq Julien, rue des Sœurs Noires, 35, à Tournai. M. Testart, procureur de la République requerra en poursuite l'application des peines les plus sévères. On connaît suffisamment les motifs qui justifient la comparution des huit fraudeurs devant le tribunal correctionnel pour qu'il ne soit pas besoin de les rappeler.

LA CITATION DU FRÈRE CYRILLE EN FUIITE

A titre de curiosité nous citerons cependant l'assignation qui a été lancée contre le frère Cyrille, un des grands chefs de toute cette affaire et en fuite en Belgique. Cette assignation est affichée dans la salle des Pas-Perdus du Palais de Justice, au tableau des publications : De Desprez, huissier ancien, etc., et donne assignation pour LESAGE Cyrille Gustave Victor, 37 ans, actuellement sans résidence ni domicile connu, par deux Belges dont une partie à M. le Procureur de la République, l'autre affichée à la principale porte de l'auditoire dudit Tribunal. A comparaitre en personne à l'audience pardevant MM. les président et juge composant le Tribunal correctionnel, le 19 juin, à 11 heures 3/4, pour s'expliquer sur les faits suivants : 1. D'avoir à Lille depuis moins de trois ans, notamment le 10 mai 1914, voté dans une assemblée électorale en prenant faussement les noms et qualités d'électeurs inscrits au bureau de vote de la rue Victor Duruy (3ème bureau), numéro 226 du sieur Merlier Joseph, à un individu resté inconnu et au bureau de la place Philippe-Lebon (5ème bureau), avec la carte d'électeur du sieur Joseph Bekens, numéro 521. 2. D'avoir à Lille, le 10 mai 1914, pendant le scrutin en présentant pour voter au président du bureau la carte d'électeur numéro 545 du sieur Delaere Arthur, tenté de porter atteinte à la sincérité du vote ou d'en changer les résultats. 3. D'avoir à Lille, le 10 mai 1914, pendant le scrutin en présentant pour voter au président du bureau de la rue de Juliers (6ème bureau) et en présentant pour voter la carte d'électeur numéro 1798 du sieur Houdouche Désiré Joseph, tenté de porter atteinte à la sincérité du vote ou d'en changer les résultats. LESAGE Cyrille Gustave Victor : De s'être à Annappes, depuis moins de trois ans et notamment le 10 mai 1914, rendu complice des délits ci-dessus spécifiés commis par les nommés Gallet Arthur et De Cleet Léon, président et juge composant le Tribunal correctionnel, en procurant les moyens qui ont servi à commettre ces délits sachant qu'ils devaient être punis. 3. En procurant les moyens qui ont servi à commettre ces délits sachant qu'ils devaient être punis. Des faits prévus par les articles 58 et 60 du Code Pénal, 53 et 60 de l'ordonnance du 25 février 1852, 72 de la loi du 22 juillet 1913.

UN MARI UNIQUE

Une charmante Parisienne, (étalée depuis quelques mois à Talveston (Texas), vient d'épouser M. Blasibalk, de New-York. La chose ne mériterait pas d'être signalée si M. Blasibalk n'était pas un mari unique. Il a, en effet, une jambe de bois, un bras en liège aggloméré, une oreille en or, un nez en caoutchouc, une perruque, un tibia et un fémur américains, contractés par un mari unique jeune compatriote — 380 000 dollars (1 000 000 francs). M. Blasibalk gagna cette fortune d'une manière rapide dans une verrerie de Batavia qui, après l'avoir chargé d'un double million, l'abandonna au cours d'une explosion, d'une pluie de débris trop copieuse, qui fut, dit-on, l'homme le plus artificiel du globe.

LES HUIT FRAUDEURS ÉLECTORAUX cités aujourd'hui en Correctionnelle

Aujourd'hui, à l'audience de l'après-midi du tribunal correctionnel de Lille, comparaitront les quatre individus arrêtés le 10 mai : les frères De Cleet et Gallet, les typos belges : Kain et Vilain, puis le frère Cyrille Lesage, en fuite, l'organisateur du complot électoral, les deux jésuites belges, également en fuite : Delhaie Joseph, imprimeur, rue Saint-Eulèthère, 72, à Tournai ; Delhaie Alphonse, imprimeur, rue Ste Catherine, à Tournai ; Decanq Julien, rue des Sœurs Noires, 35, à Tournai. M. Testart, procureur de la République requerra en poursuite l'application des peines les plus sévères. On connaît suffisamment les motifs qui justifient la comparution des huit fraudeurs devant le tribunal correctionnel pour qu'il ne soit pas besoin de les rappeler.